

MARRAKECH – GAC : Mise à jour sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures dans la piste de travail 5 - WHOIS et la politique relative à la protection des données  
Mercredi 26 juin 2019 – 08h30 à 10h15 WET  
ICANN65 | Marrakech, Maroc

OLGA CAVALLI: ... Au maximum. De cette séance. Nous avons un ordre du jour vraiment très chargé.

Je suis ravie d'avoir avec moi Annebeth Lange. Elle est une des co-présidente de cette piste de travail, le groupe de travail pardon de la piste 5 sur les noms géographiques. Elle représente la ccNSO, elle vient de la Norvège. Les autres co-présidents sont Javier Rua, d'ALAC et Martin Sutton de la GNSO.

Hier, j'ai distribué un lien avec une présentation PowerPoint. Cette présentation est assez longue, et nous allons nous focaliser sur la dernière partie de cette présentation. C'est la partie dont on a le moins parlé, et c'est une partie qui peut être très intéressante pour le GAC.

Je vais passer en revue très vite certaines diapos qui montrent ce dont on a déjà parlé, et des sujets par rapport auxquels on n'a pas reçu trop de commentaires contre. Et ensuite nous allons

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

nous concentrer sur les questions qui restent en suspend et que nous devons revoir.

Qu'est-ce qu'on a fait pendant les dernières semaines? Nous avons donc examiné les commentaires qui ont été résumés par le personnel de l'ICANN et par nos collègues. Nous avons reçu énormément de commentaires, avec différents points de vue, différentes idées, différentes opinions par rapport au même sujet. Comme je vous ai dit, les collègues, avec l'aide du personnel de l'ICANN ont résumé ces commentaires. Nous voulions donc confirmer avec vous s'il y a des éléments qui manquent.

Il faut savoir que, parfois, pour certaines thématiques, il est difficile de dégager un consensus. Et nous allons voir donc si nous pouvons revoir les règles de manière à rendre le processus plus efficace pour ne pas reproduire les problèmes qui se sont posés dans le guide candidature de 2012.

Voilà un petit peu une présentation générale. Il y a un résumé des recommandations que nous avons examinées, et vous les trouvez sur ces deux diapos. Vous voyez les différentes recommandations qui font référence à une certaine liste de TLD qui n'ont pas pu être demandés dans la première série. Vous pouvez donc vérifier les recommandations dans les documents de la piste de travail 5. Et il n'y a pas de changement par rapport

à ces recommandations qui gardent les mêmes restrictions qu’il y avait avant.

Annabeth, n’hésitez pas à m’interrompre si vous voulez intervenir.

Ceux que vous voyez en vert ont été révisés à Kobe. Nous n’avons pas de changement prévu par rapport au texte que nous avons distribué.

Maintenant, j’aimerais me pencher sur les questions en suspend.

Premier point, les termes qui sont non-AGB, c’est-à-dire les termes qui n’étaient pas inclus dans les listes que j’ai citées, et qui contenaient les termes qui pouvaient être demandés en tant que gTLD. Dans ce cas on parle des fleuves, des montagnes, des termes qui peuvent être importants pour certaines communautés. C’est une problématique par rapport à laquelle on a discuté pendant longtemps, et il y a différents points de vue.

Nous avons eu des discussions par rapport à la traduction de ces termes. Quelle langue doit-on utiliser ? Quelle est la langue officielle du pays ? Pour des pays qui n’ont pas de langue officielle, comment gérer la question de la traduction de ces termes ?

Est-ce qu'il y a des commentaires Annebeth ?

ANNEBETH LANGE:

Bonjour à tous. Je pense que vous avez tout dit, ce qui reste à faire, c'est revoir ces questions en suspend qui se prêtent à controverse. Nous avons fait un bon travail pour essayer de réunir, collecter tous les éléments que nous avons. Et si nous ne pouvons pas trouver une solution, l'AGB restera inchangée.

Et la discussion par rapport à la traduction est difficile au niveau des processus et il faudra donc voir si on parle, par exemple on se décide par une procédure qui impliquerait la traduction en langues de l'ONU ou une langue spécifique, voilà. Mais ici on voudrait entendre les commentaires des membres du GAC.

OLGA CAVALLI:

Merci Annebeth.

Un autre concept intéressant, c'est l'utilisation prévue, si cette utilisation est liée à une signification géographique ou pas, parce que certains noms géographiques sont aussi des noms génériques ou sont des noms de marque ou ont une autre signification. Et cela peut varier en fonction de l'objectif pour lequel ces noms de domaine sont demandés.

---

Ensuite, pour ce qui est des protections, par exemple nous sommes ensemble et nous essayons de trouver une solution, ou bien nous allons passer par des processus d'objection pour ce type de problèmes.

Kavouss, s'il vous plait. Désolée, cette lumière est vraiment très forte et je ne vous ai pas vu.

KAVOUSS ARASTEH:

Bonjour. Merci beaucoup. Je vous vois très bien, toujours très charmantes, même le matin. Olga et Annebeth.

Quand on parle de langue, la langue est un des éléments les plus sensibles pour les différents pays et les différentes nations. On ne peut pas décider d'une manière ou d'une autre, parce qu'on n'appartient pas à ce pays en particulier. Chaque pays doit décider de cela. Nous ne devons pas essayer de chercher un critère unique.

La dernière chose que j'ai entendue pendant l'appel téléphonique, ce sont des statistiques qui ont été citées par Jorge, et qui a demandé aux pays concernés de décider. On ne peut pas décider pour d'autres pays. Il est difficile de dire qu'on choisit une langue ou une autre.

---

Nous devrions adopter une approche plus pratique. Si nous n'avons rien de décidé, on devrait dire qu'on a toutes les langues.

Ensuite, Jorge avait dit que si le panel de révision décide, etc, je pense que c'est difficile. Un panel de révision ne peut pas décider de la langue que doit utiliser un pays. Je pense que cela relève du droit des pays de décider quelle est la langue qui sera utilisée.

Voilà quelques points que je voulais soulever à ce stade. Désolé, je suis arrivé un petit peu en retard, mais je trouve que sont des questions extrêmement sensibles. Je pense que vous le savez très bien Olga, à quel point cela est sensible.

OLGA CAVALLI:

Je suis tout à fait d'accord, c'est une question extrêmement sensible, et je vous remercie d'ailleurs d'avoir été présent à tous nos appels et d'avoir beaucoup contribué aux discussions.

Je prends note de votre commentaire et des commentaires de Jorge.

Pour ce qui est des questions en suspend, je vais passer maintenant à quelques propositions, des commentaires qui sont en faveur et des commentaires contre. Veuillez noter qu'il s'agit

des commentaires généraux. Le document rentre beaucoup dans le détail, mais nous n'avons qu'une demi-heure.

La première position c'est de développer un outil de recherches en ligne. Il y a eu plusieurs réponses. Certaines personnes parlaient des coûts que cela représenterait et de la façon dont cela serait utilisé.

Lundi on nous a demandé d'examiner cette idée avec le GAC.

Une autre idée c'est que les membres du GAC aident les candidats à identifier quels sont les gouvernements ou autorités publiques qui seraient concernés lorsqu'une lettre d'autorisation est demandée. Nous savons tous que les gouvernements ont des administrations différentes, et parfois quand une lettre arrive de la part d'un candidat, cela ne passe pas forcément par la bonne autorité. Et donc le GAC pourrait être le lien pour aider les candidats à s'adresser à la personne correcte.

Manal, peut-être que vous pourriez nous aider plus tard, dans les prochaines semaines, pour savoir si le GAC souhaite jouer ce rôle ou pas. Voilà une question qui a été soulevée lundi lors de notre séance. Et ce serait intéressant de pouvoir réfléchir à cette possibilité, voir si vous seriez d'accord pour que le GAC agisse en

tant qu'intermédiaire pour faciliter cette tâche pour les candidats.

Il y a certains pays qui pensent qu'une lettre d'autorisation n'est pas nécessaire, mais s'il y a besoin d'une lettre d'autorisation, le rôle du GAC serait donc d'agir en tant que médiateur. Et si des problèmes se posent, il y aurait donc un service de médiation.

Ensuite, il y a eu d'autres préoccupations par rapport à ce service de médiation qui pourrait ne pas servir à arriver à une solution, et ensuite des commentaires qui disent que les gouvernements doivent avoir le dernier mot.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des réactions ? Sachez que nous n'avons que 20 minutes et que nous avons d'autres éléments à vous montrer.

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH:

Je pense que pour ce qui est de la médiation, on parle de médiation mais qui n'est pas obligatoire. Le point important ici c'est que ce n'est pas un élément critique. Les gouvernements, chaque pays, chaque gouvernement, a des autorités responsables de cette question. Mais en tout cas, il y aurait un point d'entrée formel pour que ces lettres soient adressées. Et ce

point d'entrée c'est l'autorité qui doit recueillir les informations et les communiquer.

Mais encore une fois, toute médiation devrait se faire sur la base d'une consultation, à titre consultatif. Le mot final relève, la décision finale relève toujours du gouvernement. Parce qu'on pourra dire qu'un individu doit le faire ou non, l'important c'est de savoir que c'est une décision qui relève du gouvernement.

Et ensuite, il y a la question de la réponse. Je pense qu'ici, au Maroc, on avait dit qu'il fallait une réponse explicite de la part des gouvernements, et non pas un consentement tacite.

OLGA CAVALLI:

Merci Kavouss. Annebeth, vous voulez ajouter quelque chose ?

ANNEBETH LANGE:

Merci Kavouss. Je pense qu'ici il a un argument tout à fait valable. Je tiens à préciser qu'il s'agit de propositions, quand nous avons créé notre rapport initial, nous avons élaboré des recommandations, et nous avons demandé aux personnes qui ont posté des commentaires d'envoyer de nouvelles idées qui à leurs yeux pourraient améliorer le processus.

Le problème maintenant, c'est que nous avons huit propositions, et la question est de savoir si on doit approfondir

certaines de ces propositions. Ces propositions ne sont pas toutes aussi importantes les unes que les autres, et c'est ce que l'on doit décider. Devons-nous étudier plus en profondeur certaines de ces propositions.

OLGA CAVALLI:

Y a-t-il des réactions ? Je n'en vois pas, alors on va continuer.

D'autres propositions : augmenter la sensibilisation des gouvernements pour qu'ils soutiennent davantage ce type de processus, l'importance des noms géographiques. Il y a un certain soutien à cette proposition. Soutien aux initiatives de sensibilisation. Certains pensent que cela relève de la responsabilité des gouvernements.

Cinquième proposition, le fait de savoir si une lettre d'autorisation est nécessaire de la part des gouvernements, établir un délai pour la réception de cette lettre et si cette lettre n'est pas envoyée, voir si cela implique une acceptation tacite.

Alors des différents commentaires sont en lien avec les délais, certains trouvent que cette proposition doit être étudiée à la lumière de la proposition 2. Et il y a des différences entre ceux qui croient que le mécanisme pourrait être utilisé à mauvais escient.

Comme c'est le cas avec d'autres recommandations. Est-ce que vous avez des commentaires ? Des réactions ?

On passe à la proposition suivante. Proposition 26 et 34. Augmenter la sensibilisation, augmenter les connaissances parmi les candidats sur les opportunités pour solliciter des TLD. Il y a certains soutiens et des réponses qui sont différentes.

Une proposition consiste à créer un panel géographique que les candidats pourraient contacter pour identifier si une chaîne est liée à des noms géographiques. Ce panel pourrait aussi aider les candidats à identifier quels sont les gouvernements ou autorités publiques qui seraient concernés.

Il y a certains appuis à cette proposition. L'idée, c'est qu'au lieu de devoir se renseigner par rapport à l'agence, aux gouvernements, au pays qui doit être le point de contact pour les candidats. Donc ce pays serait le point de contact, pardon, pour que les candidats puissent contacter le gouvernement.

Voilà un petit peu l'idée de ce panel consultatif. Soutien de la part de certains, mais d'autres pensent que cela pourrait engager la responsabilité du panel.

Il y a des inquiétudes par rapport au fait de savoir si ce panel est vraiment nécessaire car les critères sont un peu ambigus en ce qui concerne la définition des noms géographiques.

Et c'est l'une des premières questions que nous avons eues dans nos discussions, à savoir quelle est la définition des noms géographiques. Car il s'agit d'un problème difficile à résoudre.

Donc possibilité d'avoir un panel.

Une autre question qui a été soulevée lundi porte sur la confidentialité. Certains candidats pourraient souhaiter garder leurs informations confidentielles, ce qui est tout à fait compréhensible. Donc s'ils s'adressent à un panel et qu'ils doivent divulguer des informations sur leurs projets, cela pourrait aller à l'encontre de leurs projets et il faudrait donc signer un accord de confidentialité, etc. Donc c'était aussi un commentaire qui a été fait lundi.

Y a-t-il des commentaires ou des réactions par rapport à cette idée de créer un panel de révision des noms géographiques ?

Jorge ou Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH:

Je pense que le rôle du panel consultatif devrait être un rôle de facilitation. Il devrait faciliter les discussions, mais n'aurait aucun pouvoir de décision. Parce qu'il est très difficile de pouvoir représenter pleinement un pays. Le rôle de ce panel devrait être de faciliter.

Pour ce qui est de la confidentialité, je pense que c'est une autre question qu'on pourrait se poser. Mais le plus important c'est que ce panel doit avoir un rôle de facilitation.

JORGE CANCIO:

Merci Olga. Désolé de mon retard.

Dans le rapport préliminaire, nous avons beaucoup d'informations sur ce panel. Et depuis le début on conçoit ce panel comme ayant un rôle consultatif. Il se chargerait de collecter le plus grand nombre possible d'informations de la part des candidats pour aider les candidats.

Et quand on parle d'aider les candidats, on aide aussi les autorités concernées, parce qu'on peut revoir les coûts de transaction, lorsqu'un nom spécifique par exemple, et la traduction d'un nom de pays et d'une capitale, du nom d'une capitale.

La proposition vise à aider les différents acteurs concernés à trouver un endroit où ils puissent trouver les informations dont ils ont besoin.

Pour ce qui est de la question de la confidentialité, on en a parlé à plusieurs reprises. Il est tout à fait valable que les candidats souhaitent garder leurs informations confidentielles. Merci.

OLGA CAVALLI:

Merci Jorge. Annebeth, est-ce que vous avez des commentaires ?  
Très bien, nous allons continuer.

Autre proposition, utiliser l'expertise des membres du GAC pour aider les candidats... Les membres du GAC pourraient aider les candidats à identifier quels sont les gouvernements à contacter si une lettre d'autorisation est nécessaire.

Cela rejoint une autre proposition que j'ai citée. Il y a donc des inquiétudes par rapport à la charge de travail que cela représente pour les membres du GAC et d'autres inquiétudes liées à l'utilisation de ce type de chaîne.

Réactions ?

Très bien. Nous allons passer aux termes non AGB, les termes qui n'étaient pas dans le guide de candidature. Il y a des points de vue différents par rapport au type de termes qui devraient être protégés.

Le guide de candidature protège un certain nombre de termes, il y avait 5 000 noms ou chaînes qui ne pouvaient pas être sollicités. L'idée est de définir ces règles pour savoir s'il faut inclure davantage de restrictions ou pas.

Il y a donc des réponses qui visent à augmenter le nombre de chaînes permises dans le guide de candidature. Il y en a d'autres qui pensent qu'il ne faut pas le faire. Donc il y a certains membres qui souhaitent qu'il y ait une lettre d'autorisation de la part des gouvernements. Pour ceux qui souhaitent qu'il y ait un plus grand nombre de termes protégés, on parle de toponymes, de montagnes, de fleuves, des noms avec des significations culturelles, géographiques, des indications géographiques, et des noms géographiques non demandés.

Je vais continuer donc.

Pour protéger d'autres termes, il y a des personnes qui ont parlé donc d'autres termes qui pourraient être inclus. Les communautés, les pays, les régions doivent avoir des discussions avec les candidats pour que ces termes qui ont une signification géographique puissent être délégués. Cela est d'autant plus important qu'il y a des groupes autochtones qui sont liés à certains endroits géographiques.

Voilà un côté des opinions. Voyons maintenant l'autre côté qui souhaite protéger d'autres types de termes. L'ICANN a un mandat très précis, et il ne peut pas protéger les droits des peuples autochtones. Il faut donc essayer de mettre en place des règles qui soient très précises pour que ce type de problèmes ne se produise.

Les personnes devraient pouvoir solliciter un TLD sans que cela représente un poids trop important du point de vue financier. Et d'autres processus pourraient être utilisés lorsqu'il s'agit de cas où il y a des problèmes concernant les noms géographiques.

Est-ce qu'il y a des réactions ou des commentaires ?

Comme vous le voyez c'est un résumé très général des commentaires que nous avons reçus. Il y a des points de vue différents. Certains de ces points de vue ont fait l'objet de discussions ici au GAC pendant très longtemps.

Y a-t-il des commentaires ou des réactions ? Annebeth, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

ANNEBETH LANGE:

C'est l'une des questions les plus difficiles par rapport auxquelles nous avons discuté.

Nous comprenons tous que beaucoup de personnes ont des sentiments et qu'ils s'identifient avec certains endroits ou certaines cultures.

Mais de l'autre côté, on sait qu'il est impossible d'y arriver si l'on n'a pas une liste, parce que la prévisibilité est un élément important dans ce processus.

Il y a des fleuves ou des montagnes qui sont très connus, mais il y a énormément d'endroits dans le monde que personne ne connaît. Il peut s'agir de noms génériques, de noms de marques, et il peut s'agir de noms géographiques. Et ensuite, les noms géographiques, il peut en avoir qui ont le même nom dans différents pays du monde.

Donc il faut trouver une solution qui puisse donner une certaine prévisibilité et qui en même temps puisse tenir compte des implications au niveau culturel de certaines populations, certains pays.

Cela fait des années que nous essayons de trouver un moyen de protéger les noms géographiques, mais jusqu'à maintenant, nous n'y sommes pas arrivés.

Si on pouvait le faire, ce serait génial, mais on sait que c'est difficile, c'est pour cela qu'il faut encore travailler à trouver une solution.

OLGA CAVALLI:

Comme vous le voyez, des points de vue différents. Kavouss s'il vous plait.

**KAVOUSS ARASTEH:** Pour ce qui est de l'augmentation du nombre de noms et les conditions dont vous avez parlé, s'il y a la nécessité d'augmenter, cela est la condition. On devrait penser à une espèce de réservoir de noms et nous devrions voir à quel point ces noms qui seraient ajoutés sont vraiment nécessaires. Point numéro1.

Point numéro 2, nous devons consulter les gens qui sont concernés, parce que parfois les noms sont liés à des identités, à des cultures, certains évènements sociaux, etc.

Donc a-t-on vraiment besoin d'augmenter le nombre de noms qui se trouve dans cette liste ? Et, deuxièmement, nous devons avoir cette lettre d'autorisation ou de soutien. On ne peut pas décider à la place du groupe concerné. C'est quelque chose à laquelle il faut réfléchir.

Et je veux soulever un dernier point concernant cette thématique, et je vais parler à la fin de la séance si vous me permettez.

**OLGA CAVALLI:** Oui, vous le ferez à la fin de la séance.

Alors proposition 22, donner aux petites communautés géographiques le droit de solliciter des noms géographiques. Le problème c'est de définir ce que c'est qu'une petite ville.

D'autres commentaires sont liés à une proposition 33 où on parle d'appliquer une règle qui ne soit pas ambiguë pour savoir quand les noms géographiques sont protégés ou non protégés. Il y aurait des bénéfices pour augmenter la clarté et pour les candidats réduire des conflits en créant des frontières qui soient claires. Et il y a des gens qui s'y opposent et qui disent que la liste ne pourrait jamais être exhaustive. Et l'ICANN n'a pas droit à faire cela et les gouvernements pourraient ne pas soutenir cette proposition car il s'agit d'un droit fondamental qui ne doit pas être limité.

Maintenant je vais passer en revue une autre proposition, créer une liste de noms géographiques avec les noms qui sont considérés comme sensibles ou importants pour les différents pays. Les pays et les territoires pourraient être inclus sans qu'il y ait le besoin que les candidats doivent demander une autorisation.

D'autres commentaires parlent des conflits que cela pourrait entraîner et il n'est pas clair quel serait l'objectif de cette liste et comment elle pourrait être utilisée pour restreindre les candidatures. Pour d'autres cela pourrait augmenter

l'imprévisibilité de ce processus et avoir des conséquences non attendues du point de vue juridique.

Ensuite, une dernière proposition, si le candidat sollicite un nom géographique qui n'est pas sur la liste du guide de candidature, ce candidat doit consulter les gouvernements concernés et les différentes parties doivent se réunir et arriver à un accord.

Voilà donc les différents commentaires qui ont été faits. Des problèmes logistiques ont été évoqués également, le cadre juridique pour une certaine proposition.

Nous n'aurons pas le temps de parler des traductions.

Je vais voir s'il y a des réactions par rapport à cette proposition de la part de notre public.

Nous en sommes presque à la fin de notre réunion, Annebeth, vous vouliez ajouter quelque chose ?

ANNEBETH LANGE:

Non, je pense qu'on a effectivement pas le temps de parler de la traduction, mais Kavouss en a déjà parlé, de la traduction, en disant qu'il fallait maintenir les choses en l'état actuel. Donc voilà jusqu'où on peut aller aujourd'hui.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, ce que je voulais dire c'est la manière dont vous avez reflété les résultats de cet exercice. Je l'ai écrit sur le chat, je l'ai dit également dans les appels, vous et votre équipe, vous devriez être très prudents pour ce qui est de refléter les résultats des échanges. Chaque mot est important. Lorsque vous dites majorité, une petite majorité, une écrasante majorité, il vaut mieux éviter ça.

La seule chose que nous, nous gouvernement, nous pouvons dire c'est voilà : certains disent, d'autres disent, c'est toujours dangereux, parce qu'on peut interpréter qu'une majorité dit cela, et une petite minorité dit autre chose. Non. Il faut s'en tenir là, ne parlez pas de majorité, minorité, majorité simple, majorité qualifiée. Non, ce n'est pas la peine, ce n'est pas la peine de rentrer dans ce détail. Il ne faut pas rentrer dans le détail pour suggérer quelque chose qui n'est pas nécessaire.

Et il est très important donc de voir, de ne pas susciter de manière inutile l'attention des gens.

Olga, j'apprécie votre travail, vous avez fait beaucoup d'efforts, beaucoup de dévouement dans ce travail. On sait à quel point ce travail sur les noms géographiques est difficile.

Donc merci de vos efforts, de votre travail, du fond du cœur. Je l'apprécie énormément, je vous encourage à continuer.

---

OLGA CAVALLI: Merci Kavouss, merci à vous et à Jorge qui participez toujours à nos appels et ils sont toujours un grand soutien pour notre travail. On va passer à la séance suivante.

N'hésitez pas à participer à nos appels, faites nous savoir ce que vous pensez, on est en train de peaufiner ce travail, ce n'est pas un travail simple, mais on avance. Merci à tous.

MANAL ISMAIL: Merci Olga, merci à tous de votre participation. Veuillez garder vos places dans la salle, nous allons tout de suite passer à la séance suivante, discussion politique sur WHOIS et la protection des données.

**[0:34:22.1FIN DE TRANSCRIPTION pour la version transcrite du PDF]**

CATHERINE BAUER : Bonjour à tous, soyez les bienvenus à cette séance sur WHOIS et politiques sur la protection des données. Catherine Bauer au micro.

On va vous présenter l'ordre du jour pour cette réunion et vous donner les dernières nouveautés par rapport à là où on en est en terme de politique, accès aux données d'enregistrement, accès

aux informations WHOIS, par rapport à l'enregistrement des noms de domaine.

On va vous donner des informations sur un groupe qui a développé un modèle technique sur la manière dont on peut accorder un accès à ces informations. Et ce groupe a pensé à la mise en œuvre technique de cette politique une fois qu'elle sera élaborée, donc c'est ce qu'on va entendre au point deux de l'ordre du jour.

Et ensuite, nous aimerions brièvement vous présenter les contributions que le GAC souhaiterait faire à la phase deux de l'EPDP en particulier pour ce qui concerne le groupe d'utilisateurs et leurs intentions, et la demande que l'ICANN a faite au GAC, en particulier aux membres de l'Union Européenne l'année dernière, par rapport à la possibilité pour le GAC de donner plus d'informations sur le type d'autorité qui aurait besoin d'avoir accès aux données WHOIS ou qui en ont besoin par le passé, et par rapport à la nouvelle politique en cours d'élaboration. Et enfin nous allons passer aux prochaines étapes pour le GAC.

Sur ce, passons donc aux mises à jour, aux dernières actualités par rapport à l'état d'avancement de ce travail.

FABIEN BETREMIEUX : Je vais vous donner très brièvement les dernières actualités par rapport aux derniers développements.

Donc à la suite de l'adoption du conseil d'administration de la recommandation politique de la GNSO concernant la première phase de l'EPDP - vous souviendrez il s'agissait des recommandations spécifiques qui ont expirées le 21 mai remplacé par la politique d'enregistrement des données intérimaires. Donc la phase 1 est totalement mise en œuvre, donc il s'agit d'un processus en cours. Et il y a une équipe de révision sur la mise en œuvre qui va définir les termes précis selon lesquels cette politique sera mise en œuvre.

Et il y a une date butoir du 21 février 2020 qui est actuellement en train d'être débattue pour voir s'il s'agit d'une date butoir viable pour la mise en œuvre.

Donc pour les politiques applicables pour les prochains mois, on va en parler, et jusqu'à cette date du 29 février. Et ensuite, tout ce qui découle de ce processus.

Vous vous souviendrez que dans le communiqué du GAC de Barcelone, le GAC avait insisté sur certaines préoccupations quant à l'impact que les politiques actuelles ont par rapport à l'application de la loi et la politique sur l'enregistrement des données actuelle ne modifie pas l'environnement pour

---

l'application de la loi, d'où ces préoccupations qui pourraient continuer de se perpétrer dans le temps.

Autre nouveauté et développement, c'est l'annonce selon laquelle le groupe technique qui envisageait un modèle technique potentiel a finalisé ses travaux, au début du mois de mai. Et l'organisation ICANN a indiqué que ce modèle est en train d'être utilisé avec la Commission Européenne et le comité européen pour la protection des données.

Le dialogue continue pour voir si un modèle d'accès unifié pourrait servir à réduire la responsabilité juridique des parties contractantes. Ça, dans le contexte des discussions sur la possibilité d'adopter un modèle d'accès unifié. Vous vous souviendrez que le GAC avait contribué à ces discussions l'année dernière.

Troisième élément, par rapport aux travaux en cours, c'est le développement politique dans la deuxième phase de l'EPDP. L'équipe de l'EPDP s'est réunie, a repris ses travaux dans le cadre de la phase 2, ce groupe se réunit chaque semaine, a un nouveau président, Janis Karklins. Vous vous souviendrez qu'il s'agissait d'un ancien président du GAC. Et la représentation du GAC au sein de l'équipe EPDP a légèrement changé avec Chris [Louis Evens] du royaume Uni qui est devenu membre de cette

équipe et un suppléant provenant du GAC, pardon une suppléante, Olga Cavalli qui représente donc le GAC.

NON IDENTIFIEE :

Oui, nous voulions vous donner des informations sur le calendrier sur lequel nous travaillons actuellement, tel que convenu à l'EPDP parce qu'il nous semblait important que vous le sachiez parce que cela est conforme à l'avis du GAC émis à Kobe. Donc finalisé d'ici novembre prochain pour la réunion de Montréal.

Pour l'heure, nous prévoyons d'avoir un projet préparé pour la réunion de Montréal, ICANN 66 et également mettre en place le processus de commentaires publics. Je ne sais pas combien de marge nous avons par rapport au calendrier de cette période de commentaires publics, mais si tout se passe bien, la finalisation de la phase 2 devrait se situer aux alentours du mois d'avril/mai.

Donc du point de vue du GAC nous sommes satisfaits des progrès enregistrés, même s'ils peuvent sembler un peu lents, mais il n'en demeure pas moins que les progrès sont là.

Aujourd'hui, certaines personnes qui nous accompagnent vont vous parler d'un modèle d'accès. L'idée ici est de vous donner une idée des modèles de divulgation ou autre et ce qu'on peut faire avec eux.

---

Donc Mike [Pledge] va vous parler de cela, il vient de l'OMPI.

NON IDENTIFIE [BRIAN] : Merci, bonjour à tous. Je vais être très bref, parce que je voulais que Mike passe plus de temps à vous parler aujourd'hui parce que lui et son équipe, ce sont eux qui ont réellement développé ce modèle d'accès potentiel au système WHOIS.

Diapo suivante s'il vous plait.

Alors, je vais vous parler un petit peu de l'OMPI, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. C'est là où je travaille.

Comme vous le savez, l'OMPI c'est une organisation intergouvernementale qui a un double objectif. D'abord nous sommes une entité qui fixe des normes et ensuite nous fournissons des services. Et une partie de ces services c'est gérer les différents entre les marques et les noms de domaine. Autre service, sous ce qu'on appelle le système Madrid, il s'agit d'une plateforme centralisée pour les services au niveau mondial si vous voulez.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, l'OMPI participe avant même la création de l'ICANN sur les marques déposées, les noms de domaine, les différents en la matière, avec la production d'un rapport en 99 qui a donné lieu à un mécanisme

pour résoudre les différents entre les marques déposées au niveau national, territorial, par rapport à l'internet qui était lui mondial et international. Et, depuis, nous travaillons sur cela. Aujourd'hui nous gérons plus de 45 000 différents et litiges en la matière.

En terme de processus, il s'agit du RDP, URDP. Très souvent, on ne sait pas qui est l'auteur des délits, quelle est la juridiction. Il y a souvent des questions par rapport à la précision des informations. Mais il n'en demeure pas moins qu'on a besoin d'accès aux informations par rapport aux personnes qui ont enregistré un nom de domaine dans WHOIS.

Donc, dans notre rôle en tant que fournisseur URDP et dans notre rôle comme fournisseur de services comme droit de propriété intellectuelle, avant même l'entrée en vigueur du RGPD on nous a contactés pour aider et collaborer aux discussions avec l'ICANN, pour voir dans quelles conditions les différentes entités peuvent avancer.

Et, de notre point de vue, nous comprenons qu'il y a différentes entités telles que les autorités chargées de l'application de la loi qui ont besoin d'avoir accès aux informations WHOIS. Donc on a dit très clairement d'entrée de jeu que dans la mesure où on peut collaborer à cette discussion nous le ferons, mais dans une mission très cantonnée. C'est-à-dire, l'idée c'est qu'on va

pouvoir valider l'existence de droits de propriété intellectuelle et d'un jeton unique qui alimenterait un cadre unifié.

Je vais maintenant céder la parole à Mickael [Inaudible] qui va vous parler du mécanisme actuel et du cadre d'accès.

[MIKE PLEDGE] :

Merci Brian. Diapo suivante.

Je pense que l'une des choses importantes à dire d'entrée de jeu c'est que le travail que nous présentons aujourd'hui n'a pas commencé sous la forme d'un modèle d'accès unifié. Beaucoup du travail que je vais vous présenter aujourd'hui en fait est lié au travail du poste TLD et l'union des postes mondiales. Et la raison pour laquelle .POSTE est un point de départ unique pour beaucoup des technologies et politiques sous-jacentes, c'est parce qu'il s'agit d'un TLD de vérification de titulaires de noms de domaine.

Donc on a travaillé sur la gestion des identités postales. Certains des opérateurs travaillent pour des services de résolution de services. Donc, là encore, c'est là qu'a commencé notre travail, c'est un peu l'origine de notre travail et ce qu'on a proposé de faire pour résoudre un problème que nous vous avons vu émerger au sein de la communauté ICANN dans le cadre de l'EPDP phase 1.

L'une des choses qui a, très vite lorsqu'on s'est réunis avec l'OMPI, c'est qu'on a dû parler des éléments d'un projet réussi et qu'on essayait de mettre en œuvre. Comme Brian l'a dit, l'OMPI essayait de trouver une solution à une pièce unique du puzzle.

Donc on a reconnu qu'à un niveau fondamental différentes lois devaient être reconnues. Non seulement le RGPD mais aussi d'autres pays qui adoptent des politiques plus restrictives. Donc il fallait trouver un cadre qui pouvait fonctionner pour l'UPU et une centaine d'autres pays.

Donc on a commencé d'abord à reconnaître qu'il fallait reconnaître toute une variété d'intérêts différents. On a également essayé de se concentrer sur la perspective de la protection du droit intellectuel. Ça, ça a été la première chose. Et on s'est aperçu, en parlant avec Steve Crocker et d'autres membres du RSSAC qu'il y a d'autres besoins en termes d'accès uniques qu'il fallait prendre en considération. Et on n'y avait pas réfléchi avant.

C'est la raison pour laquelle l'un des aspects que vous allez voir dans notre position c'est l'utilisation d'identifiants anonymes pour fournir cette analyse de métadonnées plus large. Et ça, c'est un autre aspect important.

Nous avons développé cette technologie fondée sur des normes ouvertes et des technologies ayant fait leurs preuves et nous avons essayé de minimiser les impacts potentiels sur les systèmes. Nous voulons que cela s'applique non seulement à l'espace gTLD, mais nous pensons que c'est un cadre où les ccTLD pourraient aussi participer.

Dernier élément, nous avons adopté une perspective qui veut qu'on essaye de promouvoir l'innovation et la concurrence. L'encre de confiance du DNS à prendre en considération. Tout le monde dans cette salle, bien entendu, a sa participation dans le succès de l'ICANN et dans le système DNS. Donc il faut voir quelles sont les nouvelles utilisations du DNS qui permettent de promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies.

Donc d'un point de vue général, bien entendu, la vérification des personnes qui demandent les informations est critique. Et ce qu'on fait, qui est un petit peu différent, c'est que plutôt que d'avoir un fournisseur de source unique, on utilise des fournisseurs qui viennent du secteur privé comme du secteur public.

Alors, l'EUTIS, c'est un fournisseur de service au sein de l'Union Européenne, nous pensons que ce cadre et ce genre d'identité peuvent constituer une ancre de confiance où les jetons et les

identifiants auxquels Brian faisait référence auparavant peuvent être rattachés.

Ça c'est important parce qu'il y aura bien entendu un code de conduite et deux domaines ou trois domaines dans lesquels nous avons demandé un renforcement unique dans ce cadre c'est l'addition d'un processus [ex-poste] où les sujets de données auront la possibilité d'avoir recours à une procédure UDR si la personne qui demande les informations a été au-delà du domaine de ses compétences.

Nous nous sommes fondés pour ce faire sur une composante de boucliers concernant la confidentialité. Nous envisageons également la possibilité d'appliquer des conditions contraignantes parce que certaines personnes qui font la demande font une demande pour une certaine d'informations, d'autres pour beaucoup plus d'informations donc il faut qu'il y ait une certaine souplesse là-dessus.

Autre domaine sur lequel nous travaillons actuellement, c'est minimiser la responsabilité. Et, pour ce faire, on essaie de voir comment élaborer une politique pour l'ensemble du secteur de l'activité pour ce qui est des notifications de violation, lorsqu'il y a atteinte à l'autorité.

Ce que l'on veut mettre en place, c'est une approche adaptée.

Steve Crocker propose une mesure, nous notre approche est légèrement différente, c'est ce qu'on appelle le moteur d'une procédure raisonnable qui permet aux parties contractantes individuelles de mettre en œuvre toute condition locale requise. Donc, ce sont les personnes qui fournissent les données concernant les données du sujet en question.

Donc, pour nous, la décentralisation c'est une approche fondamentale qui permet une conformité, non seulement vis-à-vis du RGPD, mais également vis-à-vis des législations en vigueur.

Ce que je voulais dire ici, et je n'ai pas beaucoup de temps, c'est que la connexion est importante parce qu'en décentralisant la fourniture des données il y aura une connexion au niveau local et central. Bien entendu, il est important de s'assurer qu'il y a une conformité vis-à-vis de toute politique consensuelle ainsi que vis-à-vis de toute loi aussi bien nationale qu'internationale.

Là encore, je n'ai pas beaucoup de temps, mais ce qui me semblait important de vous dire, c'est que l'un des éléments que nous avons essayé d'intégrer dans la conception, et là encore ça a été une initiative sur la confidentialité par conception, c'est d'utiliser les identifiants utilisés par toutes les parties contractantes. Ils ont la possibilité d'envoyer des sollicitudes pour un ou plusieurs domaines. Il y a une condition qui consiste

à utiliser une attestation juridique en fonction de qui fait la demande.

Là encore, ça c'est géré au niveau local et central en termes de révision de conformité.

L'une des choses que j'ai mentionnées auparavant, et sur laquelle je voulais revenir, c'est la manière dont nous avons essayé d'aborder l'utilisation de données synonymes. S'il y a un ensemble de noms de domaine pour trouver ou identifier des auteurs d'infraction, là on essaye d'avoir plusieurs approches. On essaye d'avoir une série plus large de données. On n'a pas besoin forcément d'avoir accès à cet UPI.

Donc ce que vous voyez ici, c'est une interface du logiciel et ensuite sachez que dans la présentation il y a un lien sur lequel vous pouvez cliquer pour voir tous les codes opérationnels et tous les logiciels. C'est en ligne et c'est tout à fait accessible.

Mais dans cet exemple, on a montré ce qu'un chercheur en cyber-sécurité peut trouver. Et vous voyez dans le cercle rouge que nous avons remplacé le titulaire de nom de domaine par un code. Et les autres informations de ce type ont été rédigées de cette forme.

Ça, c'est un exemple d'un juge spécialisé en propriété intellectuelle qui doit statuer sur l'utilisation légitime ou pas, et

ce qu'on obtient comme information. Comme vous voyez sur cet exemple il y a plus d'informations révélées. Tout ce processus a lieu en utilisant le moteur de recherche de procédures raisonnables, tel que nous l'appelons.

Donc, enfin, et pour résumer un peu les choses, ce qui est réellement important, et ce sur quoi je souhaite insister, c'est qu'il ne s'agit pas là uniquement d'une solution pour avoir accès à l'UDAM. L'idée, lorsqu'on a créé cela, c'était être une base où la possibilité de vérifier les identifiants des titulaires des noms de domaines et améliorer d'une manière générale la précision et l'accès aux données WHOIS.

Ca, c'est un problème dont Brian a parlé, la communauté ICANN bataille avec ce problème depuis plusieurs années maintenant. Et nous pensons qu'il s'agit là d'une opportunité. Plutôt qu'essayer de régler de manière temporaire le problème, on s'est aperçu que le RGPD c'est finalement un catalyseur qui nous permet de régler le problème à long terme.

Comme je l'ai dit auparavant, et il me semble important de le répéter, il ne s'agit pas simplement d'une entreprise qui fournit des identifiants pour avoir accès. Nous, nous voyons cela comme un marché ouvert où beaucoup de personnes peuvent intervenir et participer.

Si vous regardez [DNIK], par exemple. [DNIK] a récemment participé à une initiative qui s'appelle [ID for me], qui utilise le DNS comme ancre de confiance, [Sizmek] aussi. Et ce qui est intéressant dans cette initiative, c'est qu'on a vu le potentiel pour que les [inaudibles] se retrouvent ensemble pour régler les problèmes. On ne pense pas qu'il faut qu'il y ait forcément une solution propre à l'ICANN pour les gTLD, on a besoin qu'il y ait une participation des gouvernements, des autorités chargées de la loi, qui ont besoin, sur une base du volontariat, de trouver une solution tous ensemble.

L'autre élément important qu'il me semble intéressant de souligner c'est que cela fournit potentiellement un cadre pour trouver une solution aux services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation pour les parties contractantes.

Alors, pourquoi est-ce que j'ai fait cela ? Parce que cela fournit une base. Les fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire peuvent jouer ce rôle de fournisseur d'identité. Donc ce cadre peut régler un certain nombre de problèmes.

Sur ce, je vais vous remercier de votre attention, et pour revenir à ce que disait Ashley, il y a d'autres modèles qui existent et hier, nous avons présenté au groupe de travail de l'EPDP ce travail. Et

---

l'une des questions qu'ils nous ont posées c'est : dans quelle mesure votre modèle est différent ?

Et ce qu'on a fait, finalement, c'est insister sur les trois points qui, d'après nous, nous distinguent des autres. D'abord tous les aspects de cette proposition ont été conçus de manière ascendante. Ensuite, par rapport aux identifiants, nous pensons qu'il doit y avoir une interaction entre secteur privé et secteur public, que ce soit [inaudible], d'autres qui respectent les conditions telles que NSI et autres, les statuts constitutifs de l'ICANN et autre.

Numéro 2, les technologies clefs, les identifiants dont j'ai parlé ici, là encore nous proposons d'utiliser le DNS comme ancre de confiance. Et ça, ça me semble important parce que ça nous ramène à la raison pour laquelle nous sommes tous ici et faire en sorte que l'ICANN soit couronnée de succès.

Troisièmement, cela peut être utilisé comme un cadre potentiel pour régler la situation vis-à-vis des fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires auxquels nous sommes confrontés actuellement.

Merci de votre attention.

---

NON IDENTIFIEE [ASHLEY] : Merci Mike. Je ne sais pas si on a encore beaucoup de temps mais si on a des questions dans la salle, on reviendra vers vous à la fin.

Mais je pense que ça nous amène au point suivant, donc contributions du GAC attendues. Vous vous souviendrez que par rapport à la contribution du GAC pour cette phase, l'idée c'était qu'on vous l'a demandé pour la phase 1 et on vous le redemande pour la phase 2.

On nous a posé beaucoup de questions auxquelles ont avait beaucoup de mal à répondre. Comme quelles sont les politiques qui sont actuellement reflétées dans la charte.

Et je pense que ça, ça nous a amené à penser de manière différente en terme de rédaction. Actuellement on travaille sur un projet de rédaction qui va être circulé auprès du GAC pour recevoir vos commentaires. Ce qu'on veut, c'est vous proposer d'augmenter le niveau de la conversation un petit peu.

Parce qu'on s'est aperçu que très souvent il y a des mauvaises interprétations, beaucoup de confusions, du temps perdu pour comprendre quelles sont les motivations des autres parties. Et il y a des sentiments mitigés par rapport à ce que l'autre essaye d'obtenir dans ce processus.

Par exemple, divulgations d'accès, on a eu beaucoup de questions par rapport au fait de savoir si on devrait parler d'accès ou de divulgations et perspectives de WHOIS. On parle toujours d'accès parce qu'on veut avoir accès aux informations. Mais si vous pensez du point de vue des parties contractantes, alors on pense plus à la responsabilité et à la divulgation, au fait de divulguer.

Donc ce que l'on a fait dans la rédaction qu'on va vous proposer très prochainement c'est qu'on a essayé de voir comment est-ce qu'on utilise ces termes et pourquoi afin de retirer toute confusion suspicion, et de dire clairement que nous comprenons qu'on ne va pas avoir accès total aux informations.

Bien entendu, le RGPD a modifié toute cette situation. Donc il faut dire cela clairement. Et, on peut parler d'un modèle d'accès unifié, on parle d'un accès unique, d'un modèle unique. C'est une généralité qui fait qu'il s'agit d'un modèle qui permet un certain niveau de prévisibilité et qui est centralisé. Ça, c'est un autre terme qu'on mentionne ici.

Également, les groupes d'utilisateurs, là on a eu beaucoup de discussions puisqu'on avait 3 catégories spécifiques de groupes d'utilisateurs qui sont importants pour le GAC : autorités chargées de l'application de la loi, utilisateurs et défenseurs des

droits de propriété intellectuelle et détenteurs des droits de propriété intellectuelle.

Nous avons également mis en lumière une situation autour de l'EPDP qui tournait un petit peu en rond. C'est-à-dire qu'on demandait une politique, mais on n'a pas convenu d'une manière générale sur ce à quoi vont servir les politiques, quel va être le modèle, parce qu'il y a une réticence générale à ce mettre d'accord sur le fait que ce sera un modèle général. D'autres préfèrent un statu quo plutôt que d'avoir un accès unique, on va devoir continuer à s'adresser à chaque bureau d'enregistrement individuel – il y en a plus d'une centaine – donc ce n'est pas très efficace comme système.

Donc, ce qu'on vous soumet pour considération, c'est que lorsque le GAC s'engage dans cette discussion, notre hypothèse de départ c'est qu'un modèle unifié serait centralisé dans une certaine mesure, et voir quelles sont les politiques qu'on doit élaborer.

Et ensuite on souligne un problème qui a besoin d'être précisé, ou sur lequel on a besoin de précision, à savoir... Ou plutôt on a élaboré ce document, on va vous le distribuer.

Là encore, notre intention c'est d'apporter de la lumière sur ce processus, ça c'est notre priorité première.

---

CATHERINE BAUER :           Merci Ashley.

Un des éléments les plus importants évoqués par Ashley c'est qu'on a ce phénomène d'essayer de travailler sur le détail de la politique sans avoir un accord général sur le concept général de ce que c'est le cadre.

Il y a eu des tentatives pour essayer de créer un cadre conceptuel qui puisse étayer l'élaboration de politique. Si vous vous souvenez bien, il y a eu la publication par l'ICANN d'un modèle unifié d'accès, un système centralisé qui pourrait aider aux différents bureaux d'enregistrement, pour aider les différents bureaux d'enregistrement à accéder à ces informations lorsqu'il y a un but légitime, pour savoir quel est le bureau d'enregistrement qu'il faut contacter le moment venu.

L'ICANN donc a publié ce cadre pour discussions en septembre, et dans le cadre de ces discussions il y a eu des documents à l'appui de ce cadre et plusieurs questions ont été posées à la communauté, y compris certaines questions adressées au GAC et aux membres européens du GAC pour contribuer à ce processus.

Une de ces questions portait sur l'identification des groupes d'utilisateurs éligibles qui pourraient avoir besoin d'accéder à

ces informations. Pour l'Union Européenne, EUROPOLE et la Commission Européenne se sont engagés dans un exercice de mener une enquête auprès des membres de l'Union Européenne pour comprendre quel type d'autorité publique devrait ou pourrait avoir besoin d'utiliser ce type d'informations, et donc savoir quel type d'accès serait nécessaire de leur accorder le moment venu.

Les membres de l'Union Européenne devront donc répondre à cette enquête, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais on a pensé qu'il serait intéressant pour les membres du GAC de savoir quelles sont les autorités qui ont besoin d'accéder à ces informations, et de réfléchir donc de votre part, dans vos pays, comprendre quelles seraient dans vos pays respectifs les autorités qui auraient besoin d'accéder aux informations WHOIS.

Dans notre enquête nous avons pu constater que les acteurs, les autorités typiques, avaient besoin d'accès à ces informations. Nous avons, parmi ces acteurs, toute une variété de ministères, ministère de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Finances, des communications, et tout un nombre d'agences : agences de cyber-sécurité, agence de sécurité, réponse à des incidents, des agences de protection des consommateurs, des agences qui s'occupent du blanchiment d'argent, qui luttent contre le

blanchiment d'argent et qui essayent d'éviter des transactions qui pourraient être suspectes de la part d'unités de financement par exemple, des autorités qui se chargent de la concurrence, et d'autres autorités qui sont chargées de protéger des infrastructures clefs des différents pays. Non seulement des infrastructures informatiques. Parce qu'en dehors des infrastructures informatiques, il y a d'autres autorités qui sont chargées de la protection du secteur des transports, du secteur énergétique, qui peuvent être affectés par des problèmes au niveau de l'espace cybernétique. Et ces autorités pourraient avoir besoin d'accéder à des informations. Ce sont des infrastructures qui ne sont pas forcément des infrastructures numériques.

Voilà donc la liste que nous avons pu élaborer à partir des contributions des États membres dans le cadre de cette enquête. Nous avons reçu donc ces informations par rapport aux autorités qui ont besoin d'accéder à ces informations. Mais cet exercice est toujours en cours.

Il nous a aidés à pouvoir mieux définir les objectifs dans le cadre du travail du groupe EPDP. Car il y a des groupes qui accèdent à ces informations qui peuvent avoir des objectifs qui vont au-delà des objectifs auxquels nous avons songé. Et cela va nous aider à définir les conditions de ce travail.

Quand je vois le volume des différents acteurs qui ont besoin d'accéder à ces informations, il faut – je pense - une approche centralisée. Autrement ce serait très difficile de faire en sorte que tout le monde, toutes ces entités différentes puissent accéder à ces informations.

Je vais m'arrêter là et je vais vous passer la parole Chris.

CHRIS MONDINI :

Comme Cathrin l'a dit, il y a un énorme éventail d'utilisateurs qui auraient besoin d'accéder à ces informations. Et notre tâche dans l'EPDP est d'identifier ces groupes et les besoins qu'ils ont d'accéder à ces informations qui figurent dans le WHOIS.

Sur l'écran vous voyez, dans ces groupes, on voit les objectifs. Ici vous voyez un exemple qui nous montre le type de données auxquelles ces autorités doivent pouvoir accéder.

Nous avons commencé avec les forces de l'ordre, les agences d'application de la loi, parce que dans le cadre du RGPD c'était l'acteur le plus évident. Comme vous pouvez le voir dans le texte qui figure sur l'écran, l'action de ce groupe est assez vaste.

Il y a également d'autres groupes que vous voyez en bas et il y a un certain chevauchement par rapport aux informations dont ils

ont besoin. Et nous essayons donc de refléter les différents intérêts des différents groupes au niveau des objectifs.

Tout cela rend la tâche assez difficile. Dans le cadre de l'EPDP, c'est une question sur laquelle nous nous penchons encore.

Ce que nous avons pu constater, c'est qu'il faut combiner différents aspects pour différents groupes dans un seul volet. Cela a créé certains malentendus qui ont retardé un petit peu le travail.

Nous avons accompli certains progrès, mais une partie du retard que nous avons pris est dû à ce malentendu qui découle d'essayer de combiner tous ces éléments en un seul volet.

Nous n'avons pas encore une représentation d'à quoi cela va ressembler. Peut-être oui.

Donc nous avons essayé de créer une représentation visuelle de à quoi cela ressemblerait...

Excusez-moi, Fabien ?

Un des problèmes c'est le cadre juridique derrière les objectifs prévus. Donc le malentendu repose sur le fait que pour chaque objectif il y a plusieurs processus et activités. Il y a la requête elle-même, le fait que ces différentes parties doivent divulguer certaines informations. Et, bien entendu, la personne qui

demande les informations a un cadre juridique pour faire cette demande. Et donc la divulgation de ces informations va reposer sur le cadre juridique qui est présenté par la personne qui demande les informations.

Nous espérons, en tant que groupe de GAC, de pouvoir contribuer aux efforts qui sont en cours.

Diapo suivante.

NON IDENTIFIE :

Bonjour à tous.

Nous savons qu'un grand nombre de ces problèmes trainent depuis un certain moment. Et dans le cadre de l'EPDP nous avons commencé l'année dernière à nous pencher sur un certain nombre d'avis du GAC.

Certains points ont été soulevés dans ces avis du GAC. Une partie de ces points ont été traités dans la première partie de l'EPDP, par exemple pour ce qui est des personnes, les différents types de personnes juridiques ou morales ou physiques. Cela posait problème pour savoir à quels types de données pouvaient accéder ces types de personnes, morales ou physiques. Ensuite les limitations par exemple quand nous lançons des demandes

importantes de données en vue d'enquêtes. Et le problème aussi de la charge de travail pour les enquêteurs par exemple.

Dans le dernier communiqué du GAC, nous avons manifesté nos inquiétudes par rapport à la deuxième partie de l'EPDP et comment cette deuxième partie allait être déployée, parce qu'on parle d'un modèle de divulgation. Et on nous a dit qu'il fallait tout d'abord attendre à ce que les questions préliminaires soient abordées.

Le moment est venu maintenant, nous sommes maintenant à la deuxième étape de l'EPDP. A Kobe nous avons demandé à avoir des dates précises, des jalons, des dates butoirs.

Dans notre présentation vous pouvez voir que ces éléments ont été signalés de manière préliminaire. Le conseil d'administration a répondu à nos questions. On s'attend à ce que le rythme de travail soit différent de celui de l'étape 1.

Mais voyons quelle est la réalité à long terme. Si vous voyez ici le calendrier du temps que cela a pris à l'étape 1 de l'EPDP pour finir le travail, le 29 février c'est la date pour mettre en place ce qui a été décidé dans l'étape 1. Ce que vous voyez pour l'étape 2, ce sera mis en œuvre dans un an ou un an et demi.

Et cela représente un problème par rapport aux inquiétudes que nous avons soulevées lors de nos interactions avec la

---

communauté. Nous avons constaté qu'il y a un problème concernant l'accès aux données éditées pour les services publics qui se servent de ces données. C'est la discussion que nous devons avoir maintenant.

La deuxième étape de l'EPDP, les calendriers sont connus, la discussion est de savoir si ce plan est suffisant pour les gouvernements, si nous pouvons l'accepter, sachant qu'il a un impact sur les services publics qui se servent de ces données éditées.

Le dernier mot, bah c'est le GAC qui a le dernier mot. Nous pouvons maintenant ouvrir les discussions.

CATHERINE BAUER : C'est l'occasion de poser des questions, le micro est à vous.

NON IDENTIFIE : Bonjour à tous, représentant du ministère des TIC de l'Allemagne. J'aimerais faire référence à ce que Cathrin a dit. Elle vous a informés par rapport à cette enquête qui a été menée par l'Union Européenne.

J'aimerais vous remercier de cette initiative qui a été extrêmement utile, car nous avons pu constater qu'il est très difficile d'identifier toutes les autorités concernées qui ont

besoin d'accéder aux données WHOIS. Pour des pays comme l'Allemagne, qui est un État fédéral, il y a différents niveaux, le niveau fédéral, le niveau national. Il y a des pays où il y a différents niveaux aussi, des niveaux locaux.

Je pense que le travail que nous, en tant que représentants des gouvernements devons faire - si je ne m'abuse, nous avons identifié environs 300 autorités en Allemagne, y compris au niveau de l'État - et donc notre travail consisterait à mettre à jour en permanence cette liste. Car, pour le moment, nous n'avons pas pu identifier toutes les autorités permanentes. C'est un travail qui est encore en cours. Nous devons mettre à jour cette liste et j'encourage les autres pays à faire de même.

Merci.

CATHERINE BAUER :

Merci beaucoup. Et permettez-moi de réagir très brièvement à votre commentaire. Deux choses. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire.

Il y a un certain nombre d'acteurs privés qui travaillent avec les autorités et qui s'occupent de questions d'intérêts publics. Et nous n'avons même pas commencé à essayer d'identifier ces acteurs privés. Cela montre la complexité de ce dossier.

Deuxièmement, nous essayons d'utiliser cette liste pour identifier les objectifs. Il peut y avoir d'autres entités qui ont le même objectif, qui ont les mêmes objectifs. Alors il n'y a pas moyen de faire une liste exhaustive, mais elle nous servira à mieux identifier les objectifs.

Nous avons une intervention là, et puis nous passons à l'Espagne, Kavouss et ensuite la Suisse. Monsieur s'il vous plaît.

RUSSIE :

Merci Cathrin, merci chers collègues. Nous voudrions faire quelques commentaires.

Le problème est de savoir qui veut accéder à ces données d'enregistrement. Avant l'introduction des gTLD, la question était plus simple, maintenant... Pardon, Avant l'introduction du RGPD, les choses étaient plus simples, maintenant les choses sont plus complexes à partir du RGPD.

La Russie souhaiterait exprimer ses inquiétudes par rapport à un certain nombre d'aspects concernant le modèle proposé.

L'ICANN, en tant que compagnie qui se trouve sous la juridiction d'un État serait le point d'entrée pour l'accès à des informations du WHOIS, et cela n'est pas acceptable.

Ensuite, les critères d'autorisation, nous savons que ce travail n'est pas encore fini, il faut encore savoir comment cela sera mis en place en vue de l'intérêt public.

L'organisation d'un centre d'autorisation tiers pour l'accès à ces données est un point de risque également. Comment serait-il organisé ? Comment serait-il distribué au niveau géographique ? Et quels seraient les processus de responsabilité pour tous ces acteurs ?

Il n'y a pas de réponse encore à ces questions.

Il y a eu une proposition pour organiser la collecte de statistiques et la publication d'un rapport sur l'accès à des données non publiques dans le cadre des processus de responsabilité de l'ICANN. À quel point ces statistiques seront détaillées ?

Il y a certaines inquiétudes également sur le fait que les parties contractantes devront être notifiées lorsqu'un sujet ou des informations par rapport à un de ces sujets sont divulgués. Comment ces informations seront diffusées ? Cela crée des problèmes également.

Ce sont des exemples, des éléments que nous devons considérer si nous voulons approuver et adopter un modèle d'accès unifié.

---

Ensuite, le groupe technique de l'ICANN a proposé une solution technique. Et ensuite nous planifions de développer des procédures opérationnelles. Et il faut des détails opérationnels à ce propos.

En ce moment, nous ne sommes pas tout à fait prêts. Il faut d'abord développer un concept générique qui a besoin, après, qui aura besoin de procédures opérationnelles, des procédures techniques. Les conditions sur lesquelles les autorisations seront accordées, etc.

Encore une fois, je répète que nous croyons qu'il faudrait d'abord créer un concept au lieu d'essayer d'approuver une seule solution alternative.

Merci beaucoup.

NON IDENTIFIE :

Si je peux réagir rapidement au point soulevé par la Russie.

Jusqu'à maintenant nous avons considéré plusieurs modèles, comme celui qui a été présenté. Il s'agit de modèles techniques qui nous donnent la possibilité de voir comment la mise en œuvre pourrait intervenir. Les implications au niveau de la politique ne sont pas très claires encore pour nous.

---

Or, ceci dit, il est clair pour l'équipe technique que le modèle technique ne devrait pas diriger la politique, mais ça devrait être l'inverse. Il y a une différence entre un point centralisé où les données sont stockées, et un point central d'autorisation de divulgation, où le transfert de données n'a pas forcément lieu. Ce sont des modèles qui n'ont pas été définis encore, et c'est pourquoi les discussions sont en cours au sein de l'EPDP.

CATHERINE BAUER : Merci beaucoup, nous avons l'Espagne ensuite.

ESPAGNE : Tout d'abord, merci aux membres du groupe de travail pour ses efforts, nous savons que c'est un effort difficile.

Comme vous le savez l'acceptation des autorités de protection de données est importante. Pouvons-nous dire quels sont les retours que vous avez eus par rapport à ce modèle d'accès unifié de la part des autorités de protection de données ?

CATHERINE BAUER : En tant que Commission Européenne, nous essayons de faciliter l'interaction entre la communauté, les autorités de protection des données, et l'ICANN.

Un message que nous obtenons de ces autorités de protection des données c'est qu'ils ne peuvent pas nous dire comment ils peuvent nous faire des commentaires par rapport à des idées que nous avons sur comment nous pouvons mettre en place ce type d'éléments. Mais ils ne sont pas ici pour nous donner des avis juridiques par rapport à la façon de procéder.

C'est un petit la question de l'œuf et de la poule. Nous sommes ici dans un cadre intéressant parce que même si nous fixons les règles par rapport à la manière dont les noms de domaine fonctionnent, ces règles sont basées sur des règles contractuelles, donc ils n'ont pas la valeur d'une loi comme c'est le cas du RGPD et d'autres législations.

Et donc comme cela a une interférence ou une conséquence au niveau des droits des individus, cela créé une certaine complexité, il faut concevoir un système qui puisse se conformer aux lois en matière de protection de la vie privée, mais qui en même temps puisse être maintenu au niveau des contrats.

Nous avons trouvé que le modèle technique est assez utile pour fournir un cadre potentiel de mise en œuvre. Et ensuite il pourrait être complété par d'autres hypothèses qui pourraient être envoyées aux autorités de protection de données pour qu'ils nous donnent leur avis.

---

Pour le moment, ces interactions ont été très constructives. Il est clair que maintenant nous devons travailler davantage avant d'avoir davantage de commentaires de leur part.

Voilà où nous en sommes. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre souhaite ajouter des éléments.

NON IDENTIFIE [GIORGIO] : Cathrin a dit presque que tout ce que je voulais dire.

Un autre élément, les autorités de protection de données sont les juges finaux de ce travail. En même temps, nous avons un problème à savoir que si nous ne fournissons pas des orientations claires, ils ne peuvent pas commenter sur notre travail.

Le seul moyen de pouvoir le faire, comme ça a été le cas avec le rapport que nous avons publié pour consultation publique, et nous avons parlé des différents commentaires qui ont été faits par rapport à ce rapport, donc le seul moyen, c'est que... Parce qu'il faut savoir que les DPA ont une charge de travail assez importante, et il faut bien préparer les éléments que nous allons leur présenter pour pouvoir recevoir des commentaires qui soient pertinents de leur part.

CATHERINE BAUER :           Merci. Un dernier élément qui est important je pense, par rapport aux attentes.

Nous allons avoir des commentaires de la part des autorités de protection des données, mais au moins en Europe ils ne peuvent pas nous donner des réponses contraignantes. Ils peuvent donner leur avis par rapport à la manière dont nous sommes en train de travailler. Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'ils ne vont pas enquêter si les choses se passent mal. Mais il faut savoir qu'il n'y aura pas une certitude juridique à 100 % qui serait fournie par les autorités de protection des données.

Nous savons que cela s'applique à toutes autres circonstances.

J'ai l'Iran sur ma liste d'intervenants. L'Iran s'il vous plait.

KAVOUSS ARASTEH :           À titre personnel, je vais faire un commentaire. Deux représentants du GAC ont dit qu'il y a eu un malentendu. Et je ne suis pas d'accord, il n'y a pas eu de malentendu, il y a des points de vue divergents, mais il n'y a pas de malentendu, on se comprend bien. Il y a une divergence au niveau des concepts. On parle de demande de divulgation, ce n'est pas le droit d'accès, et ce sont deux choses différentes.

Nous avons passé trois mois à parler de cela. Donc demande d'une tierce partie d'accéder à des informations, ce n'est pas la même chose qu'avoir le droit d'accéder.

Et je fais référence à ce que Mike a dit. Les sujets de données se préoccupent du fait que certaines de leurs données puissent être lues de manière inappropriée, que l'on puisse accéder à leurs données de manière inappropriée.

Alors, qu'est-ce qu'on veut ? Il y a ce problème de l'accès, de droit d'accès. Cela peut donner lieu à des informations qui sont obtenues de manière non appropriée. Et les gens ne veulent pas cela. Il faut les convaincre. Qu'est-ce que vous voulez ?

Et cela n'a pas été fait. On a passé trois mois à chercher des définitions. Et c'est contre-productif de passer du temps sur ces questions.

George a dit qu'il faut avoir des politiques, et après des modèles. D'autres disent qu'il faut avoir un modèle et après ajuster les politiques. Il ne faut pas se battre par rapport à cela. Chacun a son point de vue.

Je pense qu'il y a un peu d'espoir que l'on pourra arriver. Il faut changer un petit peu la vision des choses. Le GAC doit revoir ses stratégies par rapport à cette question.

---

C'était le point numéro 1 que je voulais évoquer.

Puis, deuxièmement, je ne crois pas que vous puissiez parler au nom du GAC. Il faut consulter avec les membres du GAC, parce que cette question est vraiment très sensible et très importante.

La composition de l'équipe est celle que tous les membres du GAC devraient intervenir. Nous avons le Comité Européen de protection de données, nous avons des études statistiques, il y a l'organisation ICANN. Tout le monde travaille ensemble pour essayer de trouver un résultat.

Le calendrier qui a été établi ne pourra pas être respecté si l'on ne travaille pas ensemble. Il y aura beaucoup de questions. Il y a eu des moments où il n'y a pas eu d'accords entre les personnes qui travaillaient dans ce groupe de travail. Il faut trouver un moyen de mieux orienter les réunions pour aboutir à des résultats plus productifs.

Il y a des divergences de point de vue, certes, mais il faut convaincre les autres que votre conception est la bonne. Il faut trouver un terrain d'entente, se retrouver à mi-chemin entre la question de l'accès et la question de la divulgation.

NON IDENTIFIE [ASHLEY]: Merci pour cette contribution, c'est très utile.

---

Mais, pour dire les choses clairement, on sait. On essaye de faire en sorte que nos positions soient claires, pour faire en sorte que les discussions soient constructives.

Et, en tant que membre de ce petit groupe, je pense qu'on est assez satisfait de l'évolution de nos travaux et de notre interaction avec les différentes parties prenantes. Et on essaye de continuer à promouvoir la compréhension entre tous. On fait de notre mieux pour consulter avec tous les membres du GAC.

Et je pense qu'on est en train de travailler dans des conditions exceptionnelles. On consacre environ – et là je parle en mon nom propre – plus de 38 heures par semaine là-dessus, pour essayer de respecter les délais. Donc on essaye de mieux travailler.

Désolé si vous êtes préoccupé, peut-être qu'on peut trouver un compromis, une solution pour mieux travailler et continuer d'avancer.

CATHERINE BAUER :

Merci Ashley. Et il y a un petit groupe du GAC qui est impliqué dans l'EPDP. Donc je vais faire une petite pub. Si vous êtes intéressé par le fait de recevoir plus d'informations sur les travaux de ce petit groupe, on sera ravis de vous inclure sur la

liste de diffusion. Ainsi vous pourrez avoir accès à toutes ces discussions en cours.

Vous voulez ajouter quelque chose ?

NON IDENTIFIE : Oui, je voulais dire que les délibérations de l'EPDP sont publiques donc tous les membres du GAC qui veulent nous aider et participer sont les bienvenus, parce que comme Kavouss l'a dit, c'est quelque chose qui préoccupe tous les membres du GAC, tous les pays, donc n'hésitez pas à participer.

CATHERINE BAUER : Merci. La Suisse, puis Manal.

SUISSE : Merci Cathrin. Étant qu'il est presque temps de partir en pause café, je vais être très bref, quelle est votre évaluation des progrès enregistrés ? Et, par rapport à ce qu'on vous a demandé à Kobe en terme de délais, portée, etc. ? Et que suggérez-vous pour la discussion qu'on va avoir cet après-midi, ce soir, sur le communiqué ? Parce que vous, vous avez les connaissances et vous pouvez nous orienter là-dessus.

[ASHLEY] : C'est une bonne question, même si c'est difficile d'y répondre à l'heure actuelle. Alors, on essaye de se dépêcher pour... Le président fait un excellent travail, et on avance de manière progressive. Et il est intéressant de voir qu'il y a des représentants de différents points de vue et qu'on essaye de concilier un petit peu les points de vue.

Donc, notre président, on est très content de son travail, il est très motivé et il fait un excellent travail.

On n'a pas eu encore la possibilité de parler du contenu du communiqué du GAC. Moi, personnellement, je pense que peut-être qu'on n'a pas besoin de nouvel avis. Rien ne requiert un nouvel avis du GAC.

CATHERINE BAUER : Manal.

MANAL ISMAIL : Merci. En fait vous avez répondu déjà à ma première question, j'allais justement poser la question de savoir s'il fallait que le communiqué aborde ce point ou pas.

Deuxième question d'ordre administrative. Pensez-vous avoir une séance intercommunautaire à Montréal ? Pourquoi je pose la question, parce que nous avons notre réunion de planification

---

jeudi, et le premier qu'on va aborder ce sont les séances intercommunautaires pour les prochaines réunions.

Donc je ne veux pas vous mettre la pression, et vous obliger à répondre rapidement, mais si vous pouviez nous donner une réponse d'ici jeudi ce serait très utile.

NON IDENTIFIE :

Merci Manal. La réponse c'est oui, on envisage une séance intercommunautaire parce que le rapport initial sera publié d'ici là, donc il serait très bon de pouvoir l'expliquer en séance intercommunautaire.

IRAN :

À titre personnel je pense qu'on n'a pas besoin d'avis du GAC sur cette question. On a déjà fourni un avis et c'est plus que suffisant. Inutile d'avoir un nouvel avis, parce que les actions de suivi, ça n'a aucun impact non plus. Merci.

CATHERINE BAUER :

Merci Kavouss. Y a-t-il d'autres commentaires ? Questions ? Bon, si ce n'est pas le cas, on ne va pas vous retenir, merci de votre participation, de votre [inaudible] et bonne journée à tous.

---

MANAL ISMAIL :                      Merci Cathrin, merci à tous les membres du panel.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**